SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS **Extrait du registre des délibérations**

Comité syndical du 22 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 22 mai à 9 heures , le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul BERNARD , doyen d'âge. Monsieur Bernard JAMET, élu président en a ensuite présidé la séance.

Date de la convocation : 6 mai 2014

Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 4

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Edith MICHELIC, messieurs Pascal AUGENDRE, Pascal COLLIN, Bertrand DESNOIX, Jacques DEVOUCOUX, Bernard JAMET , Guy LAINE, Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Olivier HURABIELLE , Pierre MANCION ,Michel PERRIOT, Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD (arrivé à 10h 15), Michel DE PAULE, Christian FAUCHER, Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : madame Chantal TRAVERS, messieurs Jean-Louis GUILLOT, François THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE, Michel ROUSSELET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Didier ROBLAIN; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBERT, François RICHARD ;

POUVOIRS

ABSENTS ; EXCUSES

SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Henri VALES, **commune de LUGNY CHAMPAGNE** : monsieur Yves DEBONO

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 22 mai 2014

Délibération n° 2014-DC00020

ELECTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L.1413-1 portant sur la création de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Le président propose la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux au sein du Syndicat Mixte selon le principe de la répartition des différents secteurs du SMIRTOM du Saint-Amandois et qu'elle soit composée de 10 membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de procéder à l'élection des membres du comité de pilotage du programme de prévention des déchets par vote à main levée.

A l'unanimité des suffrages exprimés, sont élus membres du comité de pilotage du programme de prévention des déchets :

- Pierre MANCION
- Alain MANSSENS
- Jean-Louis GUILLOT
- Paul BERNARD
- Michel LACOMBE
- Robert BELLERET

Le président et les vice-présidents sont membres de droits et siègent à la commission.

Le comité syndical nomme au titre des associations et des spécialistes techniques les personnes suivantes : M. le directeur de l'association SOS Travail et d'Emmaüs

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET